



## **EXTRAIT DE PÉTITION** **(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 518 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les plans d'eau du Québec doivent être accessibles pour tous les Québécois, selon la Politique nationale de l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'impact économique du nautisme au Québec est important, notamment par la vente de bateaux, d'équipements de pêche, de carburant et de permis de pêche;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités peuvent réglementer l'utilisation de leurs rampes de mise à l'eau, notamment en exigeant d'imposants tarifs, en vertu de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités rendent moins accessibles leurs rampes de mise à l'eau envers les non-résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** les tarifs imposés par les municipalités peuvent rendre la pêche inaccessible pour tous;

**CONSIDÉRANT QUE** les Québécois se déplacent désormais vers les États-Unis pour naviguer ou pratiquer la pêche sportive, afin de bénéficier de la gratuité des rampes de mise à l'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** les rampes de mise à l'eau gratuites, au Québec, se font de plus en plus rares, occasionnant ainsi un fort achalandage sur ces sites;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement n'a apporté aucune modification législative concernant l'accessibilité aux plans d'eau du Québec, suite au dépôt d'une pétition à l'Assemblée nationale au mois de juin 2015;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'intervenir auprès des municipalités, relativement aux tarifs déraisonnables imposés pour l'utilisation des rampes de mise à l'eau.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

---

**Simon Jolin-Barrette**  
**Député de Borduas**

14/09/2016  
Date de signature de l'extrait